



**FFvolley**

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **PROCES-VERBAL N°7 DU 07 JUILLET 2018 (LILLE)**

**SAISON 2017/2018**

**Présents :**

Eric Tanguy, Président

Michelle Akilian, Christian Albe, Florence Avaby, Cinthya Bagatto, Brigitte Cervetti, Céline Darcel, Corinne Daubas, Françoise De Bernon, Didier Deconninck, Alain De Fabry, Jean-Paul Dubier, Christophe Durand, Claude Gangloff, Aurélie Giubergia, Jean-Luc Gouverneur, Richard Goux, Alain Griguer, Gérald Henry, Evlin Kozludere (représentée par Pierre Mercier), Yves Labrousse, Laurence Lachaise, Joëlle Logeais, Gérard Mabile, Antoine Marcaggi (représenté par Eric Tanguy), Michel Martin-Douyat, Pierre Mercier, Stéphane Mouezy, Christine Mouradian, Vincent Roche (représenté par Céline Darcel), Linda Royo (représentée par Christian Albe), Laurent Torrecillas, Pierre Vouillot (représenté par M. Akilian)

**Assistent :**

Jean-Paul Aloro, Aline Gemise-Fareau, Axelle Guiguet

**Invité :**

Arnaud Dagorne

---

Le Président ouvre la séance à 8h00 en remerciant les personnes présentes malgré un horaire très inhabituel à cause de la 1/2 finale de la Volleyball Nations League que dispute l'Equipe de France à 14h00.

#### **I. INFORMATION DU PRESIDENT DE LA FFVolley**

Le Président félicite l'Equipe de France Masculine pour son parcours en Volleyball Nations League avec un parcours comportant seulement 3 défaites sur 15 matchs, ce qui classe la France à la 1<sup>ère</sup> place du Round Robin avec une qualification en 1/2 finale.

Félicitation à l'Equipe de France Féminine, qui a réussi son 1<sup>er</sup> objectif en assurant son maintien en Golden European League après 2 montées de niveau successives. Le Président félicite également l'équipe pour sa quatrième place aux Jeux Méditerranéens.

En Beach Volley, le Président félicite la paire masculine Paul NICOLE et Timothée PLATRE pour le titre de Vice-Champion d'Europe en U20 remporté à Anapa.

Félicitations également pour la paire féminine Alexandra JUPITER et Aline CHAMEREAU qui remporte la médaille d'Argent aux Jeux méditerranéens à Tarragone.

## **II. INFORMATION DU PRESIDENT DE LA LNV**

Le Président Alain GRIGUER informe le Conseil d'Administration des décisions de l'Assemblée Générale de la LNV qui a accepté de passer la poule LAM de 12 à 14 clubs, celle de LBF restant à 12, la LAF passe quant à elle à 14 clubs pour la saison 2018/2019.

Il réaffirme le soutien des clubs LNV pour le projet de la FFvolley « Génération 2024 » et l'engagement des clubs pour sa réussite.

Le Président de la LNV demande à ce que le règlement de la Coupe de France 2019 soit sorti et envoyé aux clubs avant fin août, il demande à ce que les clubs amateurs qui reçoivent des clubs Pro fassent preuve de fair-play et annoncent le ballon avec lequel ils vont jouer (MIKASA-MOLTEN-DECATHLON).

### **PROBLEMATIQUE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS ET DES COUPES D'EUROPE**

Le Président de la FFvolley informe le Conseil d'Administration, qu'à ce jour, il n'y a pas de TV qui souhaite retransmettre les matchs CEV ; l'Agence de la Confédération Européenne est en train de commercialiser auprès des TV Françaises. La FFvolley est une fois de plus obligée d'attendre et de subir.

Le Président informe qu'il a invité les clubs pour une réunion qui s'est tenue à Aix en Provence le 08/06 pour évoquer ce problème et qu'à l'issue de cette réunion une proposition a été faite aux clubs pour les aider avec la TV afin d'assumer une partie des frais de productions.

La FFvolley prendra en charge 60 % des coûts de production TV pour les matchs joués en France et ce jusqu'au ¼ de finale, ce qui peut représenter un budget entre 100 000 et 210 000 €.

Alain GRIGUER déclare aux Administrateurs qu'après les Equipes de France, ce sont les clubs PRO qui sont la vitrine du Volley et que la FFvolley doit en tenir compte. Il rappelle aussi que les clubs qui mettent à disposition des internationaux le font gratuitement et que la Ligue ne touche pas de rétrocession sur les contrats puisque c'est la FFvolley qui l'encaisse.

Le Président de la FFvolley rappelle que sur la dernière saison la FFVolley a assumé 140 000 € de frais de production pour les clubs en Coupe d'Europe, et donc elle participe de manière très importante pour les clubs qui malgré tout ont encaissés 100 % des Price Money de la CEV.

**La proposition est soumise au vote :**

**CONTRE : 1    ABSTENTION : 6    la proposition est acceptée**

### III. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

PV CCS du 14/05/2018  
PV CCSR du 11/05/2018  
PV CCS du 28/05/2018  
PV CCSR du 08/06/2018  
PV CCSR du 09/06/2018  
PV CCEE du 27/04/2018  
PV CCM du 21/04/2018  
PV CCSR du 27/06/2018  
PV CCSR du 02/07/2018 (demande de suppression d'une adresse de personne)

**Les PV sont approuvés à l'unanimité.**

### IV. PRESENTATION DU PV DE L'AG DE PORTICCIO

Le Projet de Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Porticcio est soumis aux membres du Conseil d'Administration pour avis. Devant l'absence de remarques, le Procès-Verbal sera diffusé, pour une approbation lors de la prochaine Assemblée Générale en 2019.

### V. RESULTAT DES VŒUX NE RELEVANT PAS DES SECTEURS

**VŒU N° 1** : Projet de prise en charge des frais de campagne électorale pour les candidats à la Présidence de la FFvolley.

Le Président rappelle que ce n'est pas une règle et que rien n'a été voté. Suite à une demande de Laurent TORRECILLAS formulée lors d'un Conseil d'Administration, il a été décidé d'étudier cette possibilité en vue de faire des propositions. Cette proposition est donc supprimée et ne sera ni étudiée, ni proposée.

**Précision à inscrire au Règlement Intérieur = Aucun frais concernant les campagnes électorales ne sera pris en compte par la FFvolley, ses organes décentralisés ou organismes.**

**VŒU N°5** : Etude de la possibilité que les saisies des licences soient faites par le licencié lui-même.

**Vote favorable pour ce vœu, le principe sera donc étudié techniquement pour permettre de faire une proposition pour la prochaine Assemblée Générale.**

**VŒU N°42** : Création d'un Kit de Création de club qui permet lors de la création d'un club de disposer de 50 licences Créations à 1 € et de bénéficier de la gratuité de l'affiliation.

**Le vœu est approuvé.**

**La disposition est applicable dès la rentrée 2018 et remplace la gratuité des 15 premières licences et celle de la 1ère affiliation.**

**VŒU N°37** : Remise en service du Pass Bénévole.

**Vote favorable pour la remise en place du PASS BENEVOLE sachant qu'il avait été supprimé alors qu'il n'y avait que 246 licences PASS prises à sa suppression.**

**La tarification proposée est le tarif le moins élevé voté lors de l'AG de Porticcio soit 5 € avec 2 € reversés à la Ligue Régionale :**

**POUR : 20 CONTRE : 7 ABSTENTION : 6**

## SECTEUR SPORTIF

Le Vice-Président, Alain De FABRY informe le Conseil d'Administration de la communication des poules pour la saison 2018/2019.

Il y aura donc 28 poules gérées par la Commission Centrale Sportive comprenant 304 équipes.

Le Vice-Président rappelle la méthode de composition des poules. Deux méthodes existent : Le Sportif avec le serpentini qui tient compte du classement de l'année précédente ou le Géographique qui tient compte uniquement des kilomètres, la méthode de la Fédération est un mix des deux, sachant qu'il y a autant de clubs qui souhaitent faire moins de kilomètres, que ceux qui souhaitent une poule équitable pour se maintenir ou monter.

Laurence LACHAISE demande de mieux communiquer auprès des clubs sur la méthode.

Pierre MERCIER rappelle que ce sont aux Délégués Régionaux de communiquer avec leurs clubs.

Il est rappelé que lors d'un précédent CA, il a été arrêté lors d'un vote d'orientation que la priorité géographique et la priorité sportive s'articuleraient principalement ainsi :

- Elite : D'abord la priorité Sportive, puis la priorité Géographique
- N2 : Priorité géographique et sportive au même niveau
- N3 : D'abord la priorité géographique

Sur les 304 équipes, la Commission Centrale Sportive a reçu 6 réclamations.

### **1 - COMPOSITION DES POULES NATIONALES 2018/2019**

- DIVISION ELITE FEMININE - interversion entre poule B et poule A

L'AS SP. VB MAUGUIO initialement prévu en ELITE FEMININE POULE A est versée en ELITE FEMININE POULE B.

Le CRD SAINT-DIE initialement prévu en ELITE FEMININE POULE B est versée en ELITE FEMININE POULE A.

#### **Approuvé à l'unanimité.**

- DIVISION ELITE FEMININE POULE A - statut d'EVREUX VB

EVREUX VOLLEY-BALL : dans le cas d'opposition du Conseil Supérieur de la DNACG à l'inscription en division ELITE cette équipe (tête de liste 1 de la division) **ne sera pas remplacée dans la division ELITE.**

#### **Approuvé à l'unanimité.**

## **Equipe Senior masculine LOISIR INTER SPORT ST PIERRE CALAIS**

Ce club a pu être retenu de sa position sportive par la CCS pour l'accèsion complémentaire à la division Elite Masculine 2018/2019. Durant la saison 2017/2018 il a fait participer lors des rencontres de NATIONALE 2 MASCULINE des joueurs professionnels sous contrat de travail de joueurs, le sujet est donc soumis au Conseil d'Administration avec 3 propositions :

1 – Le club n'accède pas à l'Elite conformément au règlement : POUR : 27 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2

2 – Le club se maintien en Nationale 2 : POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

3 – Le club est remplacé en Division Elite : POUR : 9 CONTRE : 18 ABSTENTION : 2

### **Décision sur la composition ELITE MASCULINE 2018/2019**

- DIVISION ELITE MASCULINE POULE B - statut de LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE  
Compte tenu de la participation de plusieurs contrats professionnels de joueurs en division NATIONALE 2 (PV 18 de la CCSR), l'équipe de LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE ne peut accéder à la division ELITE MASCULINE, elle conserve son droit sportif de la division NATIONALE 2 2018/2019 où elle est réintégré ; **elle ne sera pas remplacée en division ELITE MASCULINE 2018/2019.**

**Une équipe accédante de la poule A sera reversée en poule B par la CCS afin de maintenir 7 équipes de GSA dans chacune des poules d'ELITE MASCULINE.**

- DIVISION NATIONALE 2 FEMININE POULE B - statut de NIMES VOLLEY BALL

Par décision de la CACCF, le club qui descend sportivement de la division Elite est rétrogradé en Nationale 3, le club a fait appel devant le Conseil Supérieur. En cas de refus sur cet appel, le Conseil d'Administration étudiera la possibilité de faire un nouvel appel.

Une proposition sera faite lors de la prochaine Assemblée Générale pour changer le règlement et éviter cette possibilité de "double peine".

Le Vice-Président informe le Conseil d'Administration que 72 clubs ne sont pas à jour de leur engagement.

### **2 - VALIDATION DU PLANNING GENERAL DES COMPETITIONS 2018/2019 DE LA CCS**

Ce planning intègrera dès leurs parutions les dates des journées de championnats de la LNV.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3 - VALIDATION DES PROJETS COUPES DE FRANCE SENIORS**

#### **- COUPE DE FRANCE PROFESSIONNELLE**

16 équipes participantes dont les 2 équipes finalistes de la CDF amateur 2017/2018. Formule sportive à 2 tours (1/8<sup>ème</sup> et ¼ de finale), puis finale à 4 organisée par l'un des participants sur appel à candidature et cahier des charges fédéral. La FFVolley participera auprès du club organisateur à hauteur de 8000 € par genre.

#### **- COUPE DE FRANCE AMATEUR**

64 équipes (Elite et Nationale 2) - 4 tours et finale à 4 organisée par l'un des participants sur appel à candidature et cahier des charges fédéral. La FFVolley participera auprès du club organisateur à hauteur de 5000 € par genre.

#### **- COUPE DE FRANCE FEDERALE**

La Coupe de France Fédérale n'ayant pas eu le succès espéré, il est proposé deux évolutions possibles : Une Coupe de France en engagement libre pour les clubs de N3 et de Pré-nationale ou une Coupe Régionale organisée par les Ligues avec déclaration du qualifié pour la finale fin avril.

**Vote pour la Formule en engagement libre : POUR 17 CONTRE : 8 ABSTENTION 6**

#### **Décision :**

**Inscription libre NATIONALE 3 & PRE-NATIONALE - MINIMUM 16 ENGAGEMENTS et finale à 4 organisée par l'un des participants sur appel à candidature et cahier des charges fédéral.**

### **4 - PROJET DE FORMULES SPORTIVES DES VOLLEYADES**

**MINI VOLLEYADES** - 24 sélections de Comité Départemental - quantité de sélections qualifiées par Ligue Régionale selon quantités de licences concernées (M13 masculins & M12 féminines). Organisation sur 3 jours.

**VOLLEYADES** - 12 sélections de LRVB métropolitaines + 3 sélections de LRVB ultra marines (une par zone) + au moins 5 sélections d'équipes secondes de LRVB (d'après quantité de licences dans la catégorie d'âge) = 20 participants (M15 masculins & M14 féminines) par genre. Organisation sur 3 jours.

**MAXI VOLLEYADES** - 12 sélections de LRVB métropolitaines - catégorie M17. Organisation sur 2 jours.

Les Ligues Régionales et Comités Départementaux doivent adresser la liste exhaustive des participants aux CDE, et aux CRE de chacune des Volleyades (second trimestre 2019). Les participants à l'ensemble des Volleyades seront inscrits dans ces listes qui serviront également à l'établissement des projets d'indemnités de formations. Les qualifications des participants s'établissent selon le seul choix de chacune des Ligues Régionales.

**Les Formules des Volleyades sont approuvées à l'unanimité.**

La présence des joueurs de Pôles Espoirs est autorisée mais laissée à la discrétion de chaque Ligue responsable de son CRE. **POUR : 17 CONTRE : 7 ABSTENTION 6**

## **VŒUX DU SECTEUR SPORTIF**

**Vœu N° 33** concernant la CCA : la proposition de recul de la limite d'âge pour arbitrer est **refusée**.

**Vœu N° 52** concernant le Beach Volley demandant une simplification du règlement des mutations pour les GSA uniquement Beach Volley.

**Vœu accepté** et sera traité par le groupe Beach Volley pour mise en application dès la saison 2019/2020.

**Vœu N° 18** : suppression de la mutation exceptionnelle sur feuille de match : **vœu rejeté**.

**Vœu N° 38** : importation en masse des saisies des licences évènementielles.

**Vœu approuvé** et sera étudiée techniquement par le service informatique.

**Vœu N° 39** : demande de réserver un espace pour la signature des parents sur les formulaires de licences des clubs jeunes.

La création de licences clubs jeunes se fait sur le formulaire standard de création sur lequel c'est déjà le cas.

**Vœu N° 41 et 48** : Création du Pass Bénévole.

**Vœu adopté** avec tarif le plus bas existant dans la grille FFvolley.

Proposition du Pass Bénévole à 5 €.

**CONTRE 8 ABSTENTION 3 POUR 20**

**Vœu N°47** : demande de possibilité d'étendre la licence VPT aux M15 : **Vœu rejeté**.

**Vœu N°49** : Allongement de la période de mutation : **Vœu rejeté**.

**Vœu N°50** : demande de changement des règles de mutations des M15 : **Vœu rejeté**.

**Vœux N°6 et N°17** : demande de suppression de la notion de genre dans les DAF

**Vœu approuvé, sera intégré au RGES.**

**Vœux N°13 et N°26** : demandes de péréquation sur les frais kilométriques des déplacements.

**Vœu approuvé**, cette mesure sera étudiée et simulée cette année pour une application par division sur la saison 2019/2020.

**Vœu N°11** : suppression de la limite des 45 points pour les M17 et M20.

**Vœu adopté**, sera modifié dans le RGES pour application saison 2018/2019.

**Vœu N°15** : planification des Coupes de France Seniors et jeunes différentes.

**Vœu déjà adopté en AG pour la Coupe de France jeunes.**

**Vœu N°28** : modification du barème d'attribution des points des championnats fédéraux.

**Vœu rejeté.**

**Vœu N°29** : modification des classements sportifs : **Vœu rejeté.**

**Les RPE tenant compte de ces vœux vont être mis à jour et seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration par vote électronique avant le début des championnats.**

Pierre MERCIER demande à ce qu'une mutation supplémentaire soit autorisée en Elite Féminine soit un passage de 4 au lieu de 3. Exceptionnellement pour la saison 2018/2019. Cette demande s'appuie sur le fait que la règle des JIFF en LAF évolue et que les changements devraient générer un grand nombre de mutées vers les clubs D'Elite féminine.

Cette demande est approuvée à l'unanimité tout en précisant que cette modification sera inscrite au RPE pour la saison 2018/2019 MAIS POUR UNE SEULE SAISON. Cette mesure sera aussi applicable en division N2F 2018/2019.

Egalement, il est rappelé qu'un(e) joueur(euse) qui intègre le Pôle France (CNVB ou IFVB) donne droit à son club à un(e) mutée supplémentaire. Attention, il est précisé que ce(tte) joueur(euse) doit obligatoirement la saison précédente être licencié(e) dans ce même club. Cette mesure ne concerne que les sportifs entrant.

## **VI. SECTEUR ULTRA MARIN**

Un bilan de la compétition Ultra Marine est présenté par Florence AVABY, Vice-Présidente.

Une étude sur une évolution va être réalisée durant la saison afin d'améliorer cette compétition qui demeure très appréciée par nos compatriotes ultra-marins.

## **VII. SECTEUR DEVELOPPEMENT**

### **Projet « l'Année du Volley ».**

Michelle AKILIAN présente le projet de « **l'Année du Volley** » qui se déroulera sur 2 saisons et débutera dès le mois de septembre 2018. Cette action sera menée sur le terrain par le réseau des responsables développement territoriaux.

Le budget consacré à cette action sera d'environ 100 K€.

Le Président demande à ce que soit créé un dispositif permettant d'impliquer les clubs et de permettre d'avoir une passerelle entre les établissements porteurs de projets et les clubs avoisinants pour qu'ils puissent assurer l'accueil des licenciés.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité ce projet.**

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### **Partenariat avec Décathlon**

Le Président propose de signer un partenariat avec DECATHLON sur 3 axes :

- Un label régional qui permettra de doter en ballons les clubs départementaux régionaux et loisirs
- Une dotation pour le projet de « l'Année du Volley »
- La possibilité pour les clubs FFvolley d'ouvrir un compte chez DECAPRO et de bénéficier de réductions

Equipement textile des équipes de France de Beach Volley.

Dotation financière pour la FFvolley.

## **Candidature de la Ligue de la Martinique pour l'Assemblée Générale de la FFvolley**

Le Conseil d'Administration autorise la Ligue de Martinique à travailler et chercher des possibilités pour organiser l'AG 2021, mais la condition est que cette AG ne coûte pas plus cher aux délégations régionales, qu'une Assemblée Générale en métropole selon le format habituel.

La Ligue de la Martinique pourra présenter son projet lors de l'AG 2019 ou 2020.

## **Tenues des Arbitres**

La tenue des arbitres va être changée, le nouveau polo d'arbitrage sublimé en cours de définition sera proposé à 45 € TTC dans notre boutique dès la rentrée.

## **Site Internet de la FFVolley**

Le Conseil d'Administration **approuve à l'unanimité** le changement de site internet car celui-ci date de 10 ans, notre service communication va travailler avec des prestataires et proposera des solutions lors des prochains Conseils d'Administration.

## **Bassin Zenith**

La règle d'utilisation des licences OPEN votée lors du Conseil d'Administration de Juillet 2017 **sera insérée dans les RPE 2018/2019.**

## **Euro 2019**

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer le contrat avec la société MKTG dans l'accompagnement de cette organisation.

La séance est levée à 13h15.

Le Président  
**Eric TANGUY**

Le Secrétaire Général  
**Yves LABROUSSE**